FEUILLETON.

HISTOIRE DE SIBYLLE.

Quatrième partie.

I.—RETOUR A FERIAS.—*Suite.*

Cette méchante disposition accentua d'abord fortement son langage dans sa première entrevue avec l'abbé Renaud; mais sa générosité naturelle se réveillant aussitôt devant la physionomie bienveillante et timide du vieillard, il le gagna aisément à son tour par le ton de déférence polie et caressante qu'il fit succéder à l'âpreté de son début. Le pauvre curé n'en éprouva d'ailleurs que plus d'embarras lorsque cet étranger de si haute mine et de formes si exquises le pria de lui indiquer dans le village un hôtel où il pût trouver le vivre et le couvert pendant la durée de ses travaux.

—Un hôtel, monsieur?.... Mon Dieu!.... Marianne, monsieur demande un hôtel!

—Si monsieur veut un hôtel, dit Marianne, qu'il le bâtisse!

—Marianne, voyons donc!....—Hélas! monsieur, nous n'avons dans les environs que de méchantes auberges.... Ah! comment n'ai-je pas prévu cela?.... Mais j'y songe.... Mon Dieu! monsieur, j'ai ici, au presbytère, une petite chambre, fort simple à la vérité, mais assez propre.... Si vous voulez bien l'accepter.... avec mon modeste ordinaire?

—Mais, monsieur le curé, je crains de vous être à charge.... Cependant je ne serais pas insensible au plaisir de votre intimité quotidienne, et si, au point de vue matériel, vous consentiez à désintéresser mes scrupules en me permettant de rendre à vos pauvres la charité que vous me ferez....

—Oh! monsieur!....—Puis-je vous demander votre nom, monsieur?

Cette question si facile à prévoir, Raoul ne l'avait pas prévue. Le mensonge était de tous les vices celui qui répugnait le plus à sa fière nature. Il hésita, rougit, et, mentant le moins possible, il donna son titre:—Le comte, dit-il.

—Eh bien! mon cher monsieur Lecomte soyez certain que nous n'aurons pas de difficulté ensemble.... Préparez la chambre verte, Marianne!.... Mais vous avez peut-être faim, monsieur Lecomte?

—Vous l'avez dit, monsieur le curé, j'ai faim... Vous voyez comme je vais vous gêner,.... j'ai déjà faim!

—Tant mieux, tant mieux, monsieur Lecomte! —Marianne, vous préparerez la chambre un peu plus tard.... Tuez un poulet!

—Non, je vous en prie, monsieur le curé, ne tuons personne.... Vous avez des œufs, n'est-ce pas? J'adore l'omelette, et je suis sûr que Mlle Marianne la fait à merveille.

Un instant plus tard, le comte de Chalys était installé devant la petite table ronde du curé, et félicitait Marianne sur la façon savante de son omelette. Quelques viandes froides, une bouteille de vieux vin et une savoureuse tasse de café complétèrent ce somptueux repas, pendant lequel Raoul, animé d'une fièvre secrète, déploya une verve enjouée et obligeante qui subjugua absolument le cœur de l'abbé Renaud, et qui finit même par évoquer sur le visage hérissé de Marianne le phénomène insensé d'un sourire. Le comte, de son côté, sentait croître sa sympathie pour le vieillard en lui entendant prononcer à tout moment le nom de Sibylle avec une prédilection enthousiaste: ce n'était pas non plus sans un vif intérêt qu'il découvrait sous la bonhomie rustique de son hôte des traits d'élévation et de dignité qui affirmaient sa parenté spirituelle avec Mlle de Férias.

—Monsieur le curé, dit-il en quittant la table, je crois que nous serons bons amis, nous deux, n'est-ce pas?

—Pour ma part, mon cher monsieur, la chose est déjà faite.

—Mais monsieur le curé, je ne veux pas vous prendre en traître.... je ne suis pas.... très dévôt!

—Eh bien! monsieur Lecomte, que voulez-vous? saint Paul l'était encore moins que vous à votre âge!

—C'est vrai, monsieur le curé.... mais les temps sont différents.... Enfin me permettez-vous de fumer dans votre jardin, monsieur le curé?

—Dans mon jardin, dans votre chambre, dans la mienne.... où vous voudrez!

—Même dans ma cuisine, ajouta Marianne.

La nuit était venue: une lune pure flottait dans le ciel, jetant des reflets d'argent sur le sable des allées, emplissant d'ombre les tonnelles et glaçant d'une teinte de neige le clocher de la petite église, dont le triangle se découpait sur le sommet de la falaise voisine. Pendant que Raoul allumait un cigare en donnant un coup d'œil à cette scène douce et tranquille, l'abbé Renaud, qui était resté un peu en arrière, fut interpellé à demi-voix par Marianne.—Ah ça, monsieur l'abbé, qu'est-ce que c'est donc que cette manière d'artiste-là?.... Vous m'aviez dit: un petit jeune homme!.... Drôle de petit jeune homme! Il a toutes ses dents, celui-là!

—Je n'y comprends rien, ma fille,.... mais je serais bien étonné si ce n'était pas un grand artiste.... un très grand artiste même!

—Je ne sais pas si c'est un grand artiste.... mais, ma foi! c'est un homme bien aimable.... Voyons, monsieur l'abbé, je vous le demande, suis-je une de ces femmes qu'on enjôle facilement, moi?

—Oh! non, Marianne!

—Eh bien! il m'enjôle!...... ma foi! C'est un homme bien aimable.... et bien nippé! J'ai commencé, avec le vieux Pierre, à ranger ses effets et ses brimborions de toilette dans sa chambre.... Ah! monsieur, c'est là un soin! c'est là des raffinettes! c'est là du linge.... du linge de sénateur, quoi!

—Chut! Marianne! il m'appelle!

Et l'abbé Renaud courut au-devant de Raoul, qui l'appelait en effet.—Monsieur le curé, je vous demande pardon; mais j'entends de la musique.... Est-ce que vous avez des sirènes sur ces rivages?.... Écoutez donc!

Après avoir prêté un instant l'oreille.—Ah! dit le curé, oui, en effet.... on joue de l'orgue dans l'église, là haut.... c'est Mlle Sibylle.... elle vient quelquefois dans la semaine répéter les morceaux qu'elle doit exécuter le dimanche.... Eh bien! je suis ravi qu'elle soit venue ce soir.... et je vais de ce pas lui annoncer votre heureuse arrivée.

Raoul l'arrêta de la main:—Non, non, je vous en prie, monsieur le curé! ne lui dites pas que je suis là! Je désire qu'elle ne connaisse mon arrivée que lorsqu'elle pourra juger de mon travail,.... puisqu'elle y prend intérêt.... J'espère qu'elle en sera plus agréablement surprise.... Je vous en prie, monsieur le curé!

—Bien, bien, comme il vous plaira, monsieur Lecomte;.... mais il faut penser qu'elle viendra nécessairement à la messe dimanche....

—Eh bien! c'est aujourd'hui lundi.... dimanche j'aurai déjà ébauché quelque chose.... Et maintenant, monsieur le curé, je vous demanderai la permission d'aller voir un peu la mer du haut de vos falaises...... A bientôt, monsieur le curé....

Raoul affecta de s'éloigner d'un pas nonchalant; mais, à peine hors du jardin, il accéléra sa marche, et se mit à gravir rapidement le revers de la lande, au bas de laquelle le presbytère était assis. Parvenu sur le plateau, il jeta autour de lui un regard inquiet. La falaise était déserte. Il escalada l'enclos du cimetière par la brèche la plus proche, et, s'orientant sur les sons de l'orgue, il s'approcha d'une des fenêtres latérales de l'église. La fenêtre était peu élevée, et en s'aidant de quelques lacunes dans la maçonnerie d'un contre fort, il atteignit aisément à la hauteur des vitraux, mais ses yeux, habitués à la clarté crépusculaire dont la falaise et l'Océan étaient alors inondés, eurent peine d'abord à percer l'obscurité relative qui régnait dans l'intérieur de l'édifice: il ne distinguait que la faible lueur de la lampe sacramentelle qui pendait de la voûte et quelques bandes de lumière blanche projetées sur les dalles de la nef à travers les fenêtres. Soudain un de ces reflets se déplaçant brusquement, fit reluire la boiserie de l'orgue, et la tête de Sibylle sortit de l'ombre comme une pâle vision. Son front penché, son attitude abandonnée, exprimaient une mélancolie touchante. Il était évident qu'elle improvisait: ses doigts tourmentaient le clavier avec une inspiration indécise qui s'élevait par instants au cri de la passion pour s'éteindre dans les langueurs de la rêverie. Tout à coup, comme les accords de l'orgue s'exaltaient sur le ton de quelque prière plus fervente ou de quelque regret plus douloureux, sa tête se redressa, et son œil tendu se dirigea sur la fenêtre qui était en face d'elle et d'où Raoul l'observait. Une verrière peinte masquait la plus grande partie de la fenêtre, et ne put lui laisser voir qu'une forme indistincte; cependant sa main quitta le clavier subitement, et la jeune fille se leva toute droite, comme saisie, pendant que le son de l'orgue se prolongeait en expirant. Raoul se laissa glisser à la hâte sur le gazon du cimetière. Son cœur bondissait dans sa poitrine: sa première pensée fut de fuir comme un enfant; il la repoussa par fierté, et, se cachant dans l'angle du contre-fort, il attendit.

Au bout de quelques minutes, il crut entendre la porte de l'église qui se refermait. Presque au même instant la voix de Sibylle s'éleva doucement à quelques pas de lui:—Est-ce toi, Jacques? dit-elle.

Ne recevant point de réponse, la jeune fille ajouta tranquillement à demi voix:—Je suis folle!

Et Raoul comprit qu'elle s'éloignait. Sans abandonner l'ombre protectrice du contre fort il avança la tête avec précaution et put voir Mlle de Férias. Elle s'éloignait en effet d'une démarche lente et incertaine: elle tenait son chapeau d'une main et soutenait de l'autre ses longues jupes d'amazone. Arrivée près du petit mur qui fermait le cimetière du côté de l'Océan elle s'arrêta et posa sur sa tête son chapeau ombragé de plumes, puis elle gravit quelques débris entassés, monta sur la crête gazonnée du mur, et s'y tint immobile, les yeux dirigés vers le large, sa silhouette élégante et sombre se dessinant étrangement dans l'azur limpide du firmament et de la mer. Après quelques minutes de contemplation, elle sauta légèrement sur la falaise et disparut.

Raoul alors quitta son abri et s'approcha lentement du petit mur qui avait servi de piédestal à la jeune fille; il promena son regard sur la falaise et ne la vit plus. S'asseyant alors sur le revers du mur, il chercha la trace de ses pas, enleva quelques brins de mousse froissés et les porta à ses lèvres. La plaine étincelante de l'Océan s'étendait devant lui et s'assombrissait à l'horizon pour se fondre avec le ciel; il tint un moment ses yeux fixés sur ce spectacle:—Que voyait-elle là? murmura-t-il. Son Dieu!... son Dieu qui ne sera jamais le mien!

Quand il rentra au presbytère, l'abbé Renaud et Marianne furent étonnés de la brièveté âpre de son langage:—Ces artistes sont capricieux, dit timidement le curé à sa vieille servante.

—Oh! mais je me moque de ses caprices, moi! dit Marianne; puis, élevant la voix:—Eh! jeune homme, cria-t-elle, monsieur Lecomte, n'oubliez pas d'éteindre votre chandelle.... quand vous aurez fait votre prière, s'entend!

—Mademoiselle Marianne, répondit froidement Raoul du haut de l'escalier, vous serez obéie.... en ce qui concerne la chandelle, s'entend!

Quand le comte de Chalys s'éveilla le lendemain, le soleil, pénétrant à travers les rameaux de vigne qui s'entrelaçaient de la fenêtre, tapissait d'une tremblante mosaïque les briques vernissées de la petite chambre. Une sensation de piété, de courage et d'espoir se répandit dans les veines de Raoul. Il se leva à la hâte, ouvrit la fenêtre, et salua en souriant l'abbé Renaud, qui lisait déjà son bréviaire à l'ombre de son figuier. Un instant plus tard, ils entraient tous deux dans l'église. Ils trouvèrent quelques ouvriers que le curé avait requis à la hâte, et qui dressèrent un échafaudage dans la nef, sous la direction du comte. Il put commencer lui-même son travail dans la matinée, et ses premiers coups de brosse eurent une fermeté magistrale qui fit épanouir le visage du curé. Raoul compléta le ravissement du vieux prêtre en lui expliquant le plan général de la composition qu'il méditait: les épisodes dominants du poème évangélique couvriraient les pans de murs encadrés entre les piliers; le ciel de la voûte peuplé d'allégories sacrées serait comme le commentaire mystique des fresques latérales et se relierait à chacune d'elles par des teintes sombres ou radieuses en harmonie avec la scène particulière qui y serait figurée. Sur la retombée de la voûte, au-dessus de l'entrée du chœur, le Christ s'élèverait triomphalement dans la nuée éclatante.—Mon cher monsieur Lecomte, s'écria le curé, que Dieu me fasse la grâce de me laisser vivre assez pour voir cela, et je chanterai du fond de l'âme mon *nunc dimittis!*

L'excellent vieillard, malgré son impatience, tenta plusieurs fois pendant cette journée et celles qui suivirent de modérer l'ardeur passionnée que Raoul apportait à son œuvre. M. de Chalys appréhendait à tout instant l'apparition vraisemblable de Sibylle, et, sans se formuler bien nettement cette espérance presque puérile, il se flattait qu'en avançant son travail il augmentait ses chances de toucher le cœur de la jeune fille. Le curé, auquel il ne pouvait dissimuler ses anxiétés, les partageait par bonté d'âme, et il employa dans le cours de la semaine les ruses les plus machiavéliques pour maintenir Mlle de Férias à distance du presbytère et de l'église. Toute sa diplomatie cependant ne put étouffer longtemps le bruit d'un événement si intéressant pour la paroisse, et le samedi suivant, dans la matinée, Sibylle venant faire quelques visites de charité dans le village, entendit en descendant de voiture vingt bouches de commères lui crier à la fois qu'un peintre de Paris travaillait depuis huit jours dans l'église et qu'il y opérait des miracles. Passablement étonnée de la nouvelle et fort curieuse de la vérifier, Sibylle laissa à miss O'Neil le soin de distribuer ses aumônes, et se dirigea en toute hâte vers l'église.

Le comte de Chalys achevait en ce moment d'ébaucher une adoration de l'Enfant-Dieu par les mages: l'étoile conductrice étincelait dans le ciel sombre de la voûte, elle jetait une lueur de nimbe sur l'obscur intérieur de l'étable sacrée, sur la Vierge-Mère et sur les rois à genoux, un ange à peine entrevu soutenait l'étoile dans l'azur comme une lampe d'or. Raoul avait mis dans cette composition toute sa science, tout son talent et tout son amour; il en avait fait une page d'une suavité et d'un mystère saisissants qui avait le matin même obtenu du curé le suffrage d'une larme.

Le comte caressait doucement d'un dernier coup de pinceau le pur visage de son ange, quand l'échelle qui était dressée contre l'échafaudage s'agita soudain, puis il entendit les froissements d'une robe et le bruit d'un pied souple et léger qui se posait sur les barres de l'échelle. Son cœur s'arrêta quelques secondes, et reprit son élan avec une violence qui faillit le foudroyer. Le jeune homme cependant ne se retourna pas, et il affecta de demeurer plongé dans son travail. Sibylle était déjà derrière lui sur l'étroite plateforme: sans s'occuper du peintre, elle examina d'abord la fresque ébauchée avec un intérêt qui peu à peu se tourna en admiration et qui toucha bientôt à la stupeur. Son goût très exercé ne pouvait méconnaître l'œuvre d'une main puissante. Elle porta brusquement alors son regard sur Raoul, dont le costume fort simple et la blouse maculée ne lui apprirent rien.—Monsieur! murmura-t-elle d'un ton timide.

—Mademoiselle! dit gravement Raoul, qui se leva alors et lui montra son visage.

Un sang pourpre inonda les joues de Sibylle, ses lèvres s'entr'ouvrirent, et sa main chercha un soutien; puis tout à coup elle devint pâle comme une cire vierge, et son œil bleu lança un éclair d'indignation et de fierté souveraine. L'instant d'après, sans avoir prononcé une parole, elle avait quitté la plateforme et elle sortait de l'église à grands pas.

Elle rencontra sous le porche l'abbé Renaud, qui accourait tout essoufflé et le visage rayonnant:—Eh bien! dit-il, eh bien! ma chère demoiselle!

L'impression, qui avait pris le dessus dans l'âme impérieuse de Sibylle, était celle du plus amer ressentiment contre l'attentat audacieux dont son repos et sa dignité étaient l'objet. Il y eut une hauteur et une colère presque farouches dans l'accent de la réponse qu'elle adressa au curé en élevant la voix à dessein.—Eh bien! mon pauvre curé, dit-elle, nous avons été indignement trompés! Il faut congédier cet homme à l'instant! Cet homme n'est pas un peintre,.... ou c'est le dernier des peintres! il souille votre église! Venez.—Et elle s'achemina dans la direction du presbytère en compagnie du vieillard consterné.

Le comte de Chalys, du haut de son échafaudage, n'avait perdu aucune des paroles de Sibylle. Elles firent monter la rougeur à son front et lui bouleversèrent le cœur. Les sentiments qui lui avaient inspiré sa romanesque entreprise lui semblèrent appréciés avec une dureté odieuse. Ses traits prirent l'empreinte d'une ironie sombre et déterminée. Il sortit de l'église, alla s'appuyer avec une affectation de nonchalance sur le mur du cimetière, et se mit à fumer tranquillement en regardant la mer.

Un quart d'heure plus tard, un bruit de pas le fit retourner: le curé rentrait dans le cimetière; il était accompagné de miss O'Neil. Tous deux s'avancèrent vers lui d'un air grave. Raoul, adossé au petit mur, les attendit, les bras croisés et le cigare aux dents.

—Monsieur, dit le curé, vous êtes le comte de Chalys, et vous devez comprendre que votre séjour ici ne peut se prolonger convenablement un instant de plus.

—La conséquence, monsieur le curé, répondit Raoul avec une froide politesse, ne me paraît point nécessaire. Je puis être le comte de Chalys sans être pour cela le dernier des peintres, comme veut bien le dire Mlle de Férias. Vous pouvez à la vérité me refuser la faveur de votre hospitalité, mais je ne crois pas que vous puissiez me refuser le droit de terminer un travail auquel j'ai été régulièrement appelé. On ne déplace pas un artiste, on ne lui retire pas sa besogne des mains avec une telle légèreté.

—Il est bien entendu, monsieur, dit le curé en hésitant, que vous serez indemnisé de vos frais d'après votre propre estimation.

—Pardon, monsieur le curé, reprit Raoul en souriant; mais je ne suis pas un artiste mercenaire; je travaille principalement en vue de l'honneur. J'ai la fantaisie d'attacher mon nom à votre église, et cette fantaisie me paraît aussi respectable que celle qui prétend m'en chasser. Suis-je ici aux gages de Mlle de Férias? Mlle de Férias est-elle propriétaire de cette église? Je n'ai affaire ici, monsieur le curé, qu'à vous et à votre conseil de fabrique: il existe entre nous une convention que vous ne pouvez rompre honorablement tant que j'y suis moi-même fidèle. Etes-vous mécontent de mon travail? doutez-vous de ma capacité? Faites appeler des experts; s'ils partagent les appréciations de Mlle de Férias, je m'incline et je me retire. Jusque-là je reste, tout prêt d'ailleurs, si vous essayez de me fermer les portes de votre église, à me les faire rouvrir par la justice de mon pays.—Monsieur le curé, j'ai dit.

—Monsieur, dit le curé, ce langage ne peut être sérieux.

—Sérieux, monsieur le curé? Je ne serais pas plus sérieux quand je serais sur mon lit de mort.

L'abbé Renaud était timide; mais il avait en lui un fonds de dignité et de vaillance qu'il ne fallait pas provoquer outre mesure:

—Monsieur le comte, reprit-il avec fermeté, vous quitteriez, j'en suis sûr, ce ton de raillerie et de bravade, si vous vouliez bien vous souvenir qu'il ne s'adresse ici qu'à des femmes et à des vieillards.

Raoul pâlit. Après un silence:—Vous avez raison, monsieur, dit-il. Recevez mes excuses.

Et se tournant vers miss O'Neil:—Puis-je avoir, mademoiselle, quelques minutes d'entretien avec Mlle de Férias?

—Non, monsieur.

Raoul leva légèrement les épaules:—Eh bien! monsieur le curé, je vais me rendre de ce pas chez M. le marquis de Férias, et je m'engage sur l'honneur à ne pas prolonger mon séjour ici d'un seul instant sans son assentiment.

Il descendit alors à grands pas le revers de la falaise, salua gravement Sibylle en passant et entra au presbytère.

Sibylle, informée par miss O'Neil de la résolution qui avait clos le débat, se hâta de remonter en voiture et d'aller annoncer à son grand père la visite extraordinaire à laquelle il devait se préparer.

III.—RAOUL AU CHATEAU DE FÉRIAS.

Une heure à peine s'était écoulée quand le comte de Chalys, qui n'avait pris que le temps de quitter son négligé de peintre, fut introduit dans le grand salon du château de Férias, où le marquis et la marquise l'attendaient et lui firent un accueil empreint d'une extrême gravité. Il y eut, après l'échange des saluts, une minute de silence pendant laquelle le comte et ses hôtes s'observaient mutuellement avec un intérêt réservé, mais profond. M. et Mme de Férias étaient secrètement frappés du caractère de grâce et d'intelligence qui recommandait au premier abord la personne de Raoul; pour lui, la vue de ces deux vieillards si dignes, si doux et si tristes, achevait de déterminer le tour encore hésitant de son excuse.—Madame la marquise, dit-il avec un léger tremblement dans la voix, si je n'avais apporté ici les sentiments de la plus absolue déférence, je les y trouverais........ Mais on a dû vous dire que je ne me présentais chez vous que pour y prendre vos ordres, et que je m'y soumets d'avance, ne réclamant que la liberté de vous expliquer ma conduite.

—Monsieur le comte, dit le marquis de Férias, nous ne pouvons vous refuser cette liberté, mais aucune explication ne saurait modifier la nature,—non point des ordres,—mais de la prière que nous avons à vous adresser.

—Monsieur le marquis, j'espère le contraire. Mon arrivée dans ce pays a éveillé les susceptibilités de Mlle de Férias et les vôtres; je le comprends. Permettez moi cependant de vous affirmer que la pensée de manquer de respect à Mlle de Férias ou à vous m'a été aussi étrangère que peut vous l'être celle d'offenser le Dieu dont vous attendez votre salut.... Vous ne me connaissez pas, monsieur le marquis, et les préventions dont vous êtes animé en ce moment vous disposent mal à me croire sur parole; mais la vérité pourtant a bien de la puissance, et je me flatte que vous en reconnaîtrez l'accent même dans ma bouche.—Raoul fit une courte pause et reprit:—Vous ne me connaissez pas, mais vous connaissez Mlle de Férias et vous pouvez facilement imaginer quelle sorte d'attachement lui serait consacré, si jamais elle rencontrait un homme qui fût capable et digne de l'apprécier.... Eh bien! monsieur, je vous supplie de supposer un instant que je sois cet homme, que mon naturel, que le tour particulier de ma pensée et de ma vie m'aient préparé autant que possible à bien comprendre tout ce que vaut Mlle de Férias, à lui rendre tout entier le culte d'admiration, d'estime et de tendresse qu'elle mérite,.... à bien concevoir enfin toute la plénitude de bonheur qu'une créature si noble et si parfaite répandrait sur la destinée à laquelle elle daignerait s'unir.... Veuillez vous souvenir que ce rêve m'a été permis un jour comme une espérance.... et qu'on me l'a soudain brisé dans le cœur,.... sur les lèvres,.... et je vous demande à vous-même, monsieur, à vous pour qui je suis un étranger et presque un ennemi,—je vous demande si vous n'avez pas pitié de ce que j'ai dû souffrir!

A ces derniers mots, que le jeune homme avait prononcés avec une mâle émotion, la marquise détourna un peu la tête et toussa légèrement.

—Monsieur, dit le vieux marquis, vous vous exprimez avec chaleur, et, je le crois, avec sincérité; mais, je vous le demanderai à mon tour, si vous vous êtes formé une juste idée du caractère de ma petite fille, quel avantage avez-vous pu espérer d'une tentative,—d'une démarche que je veux bien qualifier simplement de romanesque?

—Mon Dieu! monsieur le marquis, reprit Raoul avec un triste sourire, il ne faut pas exiger d'un homme qui se débat dans l'agonie d'un naufrage une parfaite maturité de délibération.... Il s'attache à tout.... Un moyen s'est offert de me rapprocher de Mlle de Férias, de me remettre sur son chemin,.... Je l'ai saisi! Et cependant, monsieur, mon entreprise n'a pas été tout à fait irréfléchie.... J'avais une espérance que la raison et l'honneur peuvent avouer. Autant que j'ai pu le savoir, c'est au nom des scrupules de sa conscience que Mlle de Férias a repoussé des vœux qu'elle n'ignorait pas.... Eh bien! monsieur, je savais que chez Mlle de Férias la fermeté rigoureuse,—trop rigoureuse peut être,—des principes n'exclut pas la générosité du cœur.... C'est à son cœur que j'ai tenté de faire appel, c'est sa générosité que j'ai espéré toucher en lui montrant sous ses pieds un homme qui, comme elle le sait, ne fait point métier de s'humilier.

—Je suis sensible, monsieur le comte, à vos explications, et j'avoue qu'elles vous concilient jusqu'à un certain point mon intérêt, mais cet intérêt, vous le comprenez, ne saurait me faire oublier ce que je dois au repos et à la dignité de ma petite fille. Je ne puis donc que solliciter de vous le témoignage de déférence que vous avez bien voulu nous promettre.

—Soyez assuré, monsieur, que je ne vous le refuserai pas, si vous jugez, après y avoir réfléchi, qu'en m'enlevant mes dernières espérances vous ne frappez que moi, si vous approuvez pleinement les principes auxquels Mlle de Férias me sacrifie, si vous pensez enfin que l'homme qui vous parle était vraiment indigne d'entrer dans votre famille et de faire le bonheur de votre enfant. Dans un instant pour moi si solennel et où je joue sur une partie suprême toute ma destinée, souffrez-moi la franchise la plus entière, la plus inusitée. Ne me défendez aucun argument, si délicat qu'il puisse être.... Souffrez que j'essaie d'intéresser à ma cause votre sollicitude même pour l'avenir de celle que vous chérissez à si juste titre! Laissez-moi vous le rappeler, et Mlle de Férias ne me démentira pas.... car elle ne saurait dire que la vérité,—son cœur ne me repoussait pas.... Ce sera la fierté et peut-être le désespoir de toute ma vie que de l'avoir été un instant honoré de sa sympathie.... Eh bien! cette sympathie, qu'un tel cœur sans doute n'avait pas accordée légèrement, comment l'ai-je perdue? Sur un seul mot, sur une parole,—sinon mal comprise,—au moins bien rigoureusement interprétée! Je respecte et j'admire les principes religieux de Mlle de Férias.... mais n'ont-ils pas même à vos yeux, monsieur, quelque chose de l'intolérance de la première jeunesse? Ne perdront-ils rien de leur inflexibilité au contact de la vie et de l'expérience? La résolution qu'ils ont dictée à votre petite fille ne sera-t-elle jamais sujette.... le croyez-vous?.... à quelque secret repentir? Pensera-t-elle toujours, comme aujourd'hui, qu'elle a bien fait de séparer, de désoler deux existences dont l'union lui avait semblé à elle-même présenter plus d'une condition de bonheur?.... Et pourquoi? Parce que l'homme qui l'aimait si profondément,—et qu'elle avait jugé digne d'un peu de retour,—était un homme de son temps, un enfant de son siècle,.... et peut être un des meilleurs, car si je suis un incrédule, je ne suis pas un impie, mon incrédulité n'est ni agressive ni triomphante, elle est triste et respectueuse. Je vénère et j'envie ceux qui possèdent la vérité. Pour moi, je la cherche dans toute la sincérité et dans toute l'amertume de mon âme. Voilà donc ce que je suis, monsieur. Que Mlle de Férias, jeune comme elle l'est, élevée loin du monde, ait pensé qu'une telle situation morale ne pouvait se concilier avec aucune vertu, aucun honneur, aucune bonne foi, je le comprends;.... mais j'en appelle, monsieur, à l'expérience et à la charité de votre âge,.... croyez vous qu'elle ne se trompe pas? Croyez-vous qu'un incrédule comme moi soit vraiment incapable de tout sentiment honnête et loyal, qu'il n'ait rien de sacré dans l'âme, qu'il ne puisse rien aimer, rien respecter, rien adorer dans ce monde.... ni son père, ni sa femme, ni son enfant? Ah! si vous le pensez, je vous atteste, monsieur, que vous me méconnaissez,.. je vous atteste, au nom même des sentiments dont je suis pénétré devant vous.... que le plus saint respect peut entrer dans un cœur où la foi n'est pas!

A continuer. OCTAVE FEUILLET.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

CONFORMEMENT à la première et à la deuxième section d'un acte de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte relatif à certains passifs de toutes les compagnies incorporées de l'Etat de la Louisiane recevant de l'argent sur dépôt ou déclarant des dividendes sur des profits"—lequel acte a été approuvé le 17 mars 1859—LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT, conformément audit acte, publie l'état suivant de son passif pour scrip et intérêts non réclamés et datant de trois ans.

W G Bonner & Co	7 80	David Brown	0 60
Clark, Richardson & Co	1 80	W T Blunt	4 20
		T Darling & Co	10 80
Daniel Donovan	0 60	L Decournau	1 20
G G Dunbar & Co	0 60	J A Dunbar & Co	1 20
J Fernandez & Co	5 40	Annette Fortier	2 40
Mme C A Fulton	9 60	B F Toute	0 60
Peter Grady	0 60	John Grant	0 60
MmeMary Garlick	1 20	Gaspar Hammer	0 60
James Hall	1 20	Christian Hoffman	0 60
W H Norton	0 60	O H Keep	1 80
Suc. W H Lambeth	45 60	Moses Levy	1 20
S W Lee	0 60	Marsh & Llufren	0 60
Francis Martin	3 60	Alex'r McConochie	0 60
Osborne & Co	1 80	Ann Plunkney	0 60
L Riocl	1 20	Chas Slack	0 60
Jas Stewart	0 60	Joseph Spinney	18 60
J & T Sullivan	1 20	G Tournade	0 60
Mme S L Watson	0 60		

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans et ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 3 janvier 1863, pardevant moi soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville, s'est présenté THOMAS A. ADAMS, président de la Compagnie d'Assurance mutuelle du Crescent, lequel, étant dûment assermenté conformément à la loi, déclare que ce qui précède est une copie exacte du passif, d'après les livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, président.

Signé et assermenté à la Nouvelle-Orléans, ce 3 janvier 1863, pardevant moi,
JOHN A. HITCHCOCK, 2e juge de paix.

Voici une partie de l'article huit de la charte amendée de la Compagnie:

Si un certificat n'était pas réclamé par les parties qui y ont droit, dans les trois jours qui suivront leur émission, ledit certificat sera annulé et le montant ainsi que l'intérêt seront portés au crédit du fonds contingent, sur les livres de la Compagnie, après qu'il en aura été donné avis pendant trente jours, dans deux des journaux de la ville, lequel avis donnera les noms des parties ayant droit auxdits certificats et intérêt, le montant de dit certificat, et les parties qui réclameront les certificats ainsi annoncés acquitteront, en les recevant, leur part des frais dudit avis. 5 janv—1m

Bureau de la Compagnie d'Assurance mutuelle des Citoyens.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la première et de la deuxième sections de l'Acte de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte relatif à certaines obligations, de toutes les Compagnies incorporées de l'Etat de la Louisiane, recevant de l'argent en dépôt ou déclarant des dividendes sur profits, approuvé le 17 mars 1859," la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DES CITOYENS, conformément audit acte, présente le tableau suivant de ses obligations pour scrip et intérêt non réclamés, et datant de trois ans:

Rosaio & Bro	$10	F Guebié	$10
Wm Barnet	10	R Geddes	20
E H Bowles	10	W H Hanney & Co	10
P H Brinton	50	P M Kelly	10
Julius Boulanger & Co.	10	Jas Keating	10
J Boyd & Co	10	D Kernaghan & Co	10
H. Block & Co	10	S Kaiser & Co	10
Getrer, Harrison & Co.	15	Laborde & Xiques	60
Rosemond Champagne	10	Louisa Manufact'g Co.	30
G Coppens & Co	10	Mme Zelia H Lawrence	10
G W Couvet	10	L H Lane	10
Clarke & Platon	20	Mendeville & Mathews	150
E C Cummings & Co	8	J N Roberts & Co	10
H A Dumesnil & Co	10	Rugeley, Blair & Co	10
Dudley, Nelson & Co	10	Théodore Shute, agent	50
José Domingo y Mayo's	10	Southern Bank of La.	20
M Elie	10	E M Wheelock & Co	10
S Fortier	40	George P Wolf	10
R J Fox	10	F Zerga y Juarez	10
S D Gratien & Co	70	John M Lee	10
Gratien, Gomagère & Co	10	H D Seamen	30
Goodrich & Co	19		

Le susdit tableau est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. LEISY, président.

A. GRANGER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 22 janvier 1863.
JNO. A. HITCHCOCK, Deuxième Juge de Paix.
24 janv—1m

Perdus

UN certificat de vingt-neuf actions de la Banque "Mechanics and Traders," daté du 29 mai 1862 et portant le No 784.

Un billet de 100 piastres souscrit le 8 avril 1862 par M. Lambron, à son propre ordre, payable à 90 jours de date.

Opposition a été mise au remboursement des dites valeurs.

Une récompense libérale sera donnée à la personne qui les rapportera à A. CONSTANT, 21, rue Hôpital.
7janv—1m,3ps.

Peaux et peaux de mouton.

LES soussignés demandent des peaux sèches et des peaux de mouton. Ils paieront comptant.
WITTERS & PENFIELD, Rue Vieille Levée N 1.
16déc —

AMUSEMENTS.

Théâtre de l'Opéra.

DIMANCHE, 8 FEVRIER 1863.

Représentation Extraordinaire!

BENEFICE D'ADIEU De M. et Mme DELIGNE,

Avec le concours de MM. Chol, Chaffary, Meillet, C. Claud, Mathieu, Acéroy, Deligne jeune, F. Kerkel, Dubois, Mmes Soudro et Meillet.

Première représentation de **COCORICO Ou la Poule à ma Tante,** Vaudeville en 5 actes, par MM. de Villeneuve, Masson et St-Yves.

Première représentation de **LA POMME DE TURQUIE,** Opérette en un acte, par Mademoiselle Pauline Thys.

Première représentation de **LE FILS DU BRAVE,** Vaudeville en 1 acte, par MM. Bouchardy et C. Deligny.

Prix des places:

Premières, Secondes, Baignoires Grillées, Parquets, $1
Parterre et Baignoires de parterre ....75 cents
Troisièmes ....50 "
Quatrièmes ....50 "

Les enfants au-dessous de 10 ans paieront demi-place. 3 janv—au 8fév

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier.

Directeur .... LEWIS BAKER.

Samedi soir, 31 janvier.

INGOMAR THE BARBARIAN, drame en cinq actes.

Le spectacle se terminera par THE SWISS COTTAGE, vaudeville.

Bénéfice de Mme JULIA JONCKHEERE.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ,

Dans la salle de bal d'Orléans, rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, SAMEDI SOIR, 31 janvier 1863.—Les danses suivantes seront exécutées par les célèbres musiciens de Charles Jaeger: Grand quadrille de l'Opéra "Si j'étais roi"; quadrille de l'Opéra de "Rigoletto"; quadrille des Zouaves; grande valse de l'opéra du "Prophète"; polka des "Filles de Marbre" avec accessoire; polka de l'opéra de "l'Etoile du Nord"; polka des Pompiers, avec cloches d'alarme; grande polka mazurka de l'opéra du "Trovatore"; Sleigh polka, reels et Dixie's Land.

Entrée pour messieurs, $1 50—Les personnes qui désirent avoir des invitations de dames, sont priées de s'adresser dans la rue du Cirque, No 79. 30janv—2f

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelles du Home.

CONFORMEMENT aux conditions de la Charte de la Compagnie d'Assurances Mutuelles du Home, et à une loi de la Législature de l'Etat de la Louisiane, [No 176, approuvée le 17 mars 1859], avis public est donné par la présente que les certificats suivants de Scrip pour l'année 1856, et les intérêts qu'ils donnent, n'ont pas été réclamés au bureau de la Compagnie, et que tous lesdits certificats avec intérêts, qui n'auront pas été demandés par le ou les propriétaires légaux, dans l'espace des trente jours qui suivent cette date, seront annulés et leur montant porté au crédit du fonds contingent dans les livres de la Compagnie, comme il est dit dans la Charte.

B C Bauly	$26 20	Mme C Lewis	$11 30
Michael Comford	11 80	Martin, Owens & Cie	136 20
J X Dunbar & Cie	35 80	Wm McClure	41 80
E A Davis	11 80	John A Merle	13 75
F Dinkel	11 80	B O Manning	38 00
Dean & Jackson	11 60	Joseph Muckinstaim	11 80
Ferguson & O'Dowd	128 80	Wm L Poole	11 80
Faust Joseph	11 80	C P Skinner	11 80
Isidore Besse	119 95	S Schmid	18 80
F H Hocke	11 80	Turner & Renshaw	28 60
John Holthous	26 8[illegible]	Colvin Tate & Cie	94 60
Peter Jensen	11 80	W C Timmons, tuteur	11 80
O H Keep	37 75	A Titus	61 40
Peter Kuhne	11 80		
J Landis & Cie	23 8[illegible]		

L'état ci-dessus est une copie exacte, fidèle et correcte des livres de la Compagnie.

JOHN R. SHAW, Vice Président.
JAMES H. WHEELER, secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, cité de la Nouvelle-Orléans—Souscrit sous serment, pardevant moi le 5me jour de janvier 1863.

JOHN A. HITCHCOCK, Deuxième J. P.
7 janv—30

VENANT d'être reçu et en magasin—
200 barils porc mess,
100 barils bœuf, do,
10 demi barils bœuf, Fulton Market,
200 caisses harengs,
50 barils poissons bleus,
50 barils aloses,
250 boucauts épaules,
100 barils jambons et épaules de Watts & Co.
100 barils cidre-champagne,
50 barils vinaigre-cidre,
200 barils farine, extra de choix,
100 do do,
50 caisses café, des Indes Occidentales, de Cuba et de Java,
200 caisses savon assorti pour familles,
200 boîtes savon non-américain,
500 barils farine de maïs séchée,
450 barils pain pilot,
74 barils graines fourragères, extra,
50 baquets graisse de choix pour familles,
100 tinettes beurre Goshen jaune prime,
34 do do do do, extra,
100 douzaines balais unis et de fantaisie,
Un grand assortiment d'articles en bois,
74 barriques Porter de Londres, de Barclay Perkins & Co,
50 caisses champagne, Ferry & Co,
500 barils pommes,
300 barils pommes de terre, Peach Blooms,
500 quarts caisses amidon, Colgate, &c, &c, Kingsford & Co,
50 caisses amidon, Oswego,
75 caisses do, Morning Star,
50 caisses chandelles,
20 caisses savon de toilette,
100 rames papier,
Crème de tartre,
Poivre moulu dans des boîtes de 1/4 livre,
Gingembre,
Cannelle,
Moutarde, &c, &c, &c.

A vendre par SCOTT, DAVIS & SHONS, Rue de la Nouvelle Levée, Nos 24, 26 et 28 près Gravier.
17 jan—au 7 fév

Reçu tout récemment.

EN magasin et à vendre—
UN LOT DE CHOIX DE VIEUX WHISKY, rye prime,
WHISKY d'Ecosse pur.
do Bourbon de première qualité.
EAU DE VIE Otard, &c, en 1/4 de pipe.
RHUM pur de la Jamaïque,
ALCOOL,
CIDRE champagne, en baril.
SCOTT, DAVIS & SHONS, rue de la Nouvelle Levée, Nos 24, 26 et 28.
9déc—

AVIS.

MILLE ONCES DE QUININE Pelletier, 10,000 livres Washing Soda, 50 barils Sel d'Epsom, 1/4 livres Calomel, 50 barils Couperose verte, 10 barils Camphre, 10 barils Camphre rapé, 100 livres Iodure de Potassium, 10 barillets Bi-Carbonate de Soude, 10 balles Houblon, 100 livres Sous Nitrate de Bismuth, Arrow Root, Acide Oxalique, Acide Tartrique, Cire Blanche, Eau de Cologne, Acide Nitrique, Baume de Copahu, Acide Muriatique, Acide Sulfurique, Sirop d'Aubergier, Pilules et Liqueur de Laville, Vin de Séguin, Vin de Quinium, Phosphate de Fer de Leras, Injection Brou, &c, &c.

A vendre par L. CASTEL, Encoignure des rues Royale et Ste-Anne.
janv— 3 f et 9 f 3 ps

AVIS.

LES soussignés, se préparant à déménager le 31 du courant, se sont décidés à offrir, à une grande réduction, leur stock de—
CHAPEAUX,
Chapeaux de dames,
RUBANS,
SOIERIES DE CHAPEAUX,
CREPES,
RUCHES, &c.

Ils désirent s'en défaire autant que possible avant d'entrer dans leur nouveau magasin, rue du Camp No 5, où ils espèrent voir leurs amis et être honorés du même patronage.
C. SCHUMACHER & CO,
24jan—au 31 Au coin des rues Bienville et Chartres.

AVIS.

LA société qui existait entre les soussignés sous la raison de commerce CHR. HONOLD & CIE, a été dissoute, d'un commun accord, (entre les associés), à partir du six mai 1862, par la retraite du sieur A. Meinadier.

Chacun des associés est chargé de la liquidation des affaires de la société.
pr proc. CHR. HONOLD,
H. F. KLUMPP.
A. MEINADIER.
Nlle-Orléans 31 décembre 1862. 31 déc—30f

Extrait de CAFÉ, Vermicelli et Macaroni,

Fabriqués par LIENHARD et NORMAN,
—203 Toulouse, entre Marais et Tremé, et No. 46, en face du Vieux Bassin, côté supérieur, près Marais.
30oct—

Reçu par le steamer Parkersburg et à vendre par J. AUGE

62.........Rue de Chartres..........62

Les articles suivants venant de France.—
UN assortiment complet de cheveux de toutes nuances et longueurs.
Parfumerie assortie de Lubin.
do do Guerlin.
do do Gellée.
do do Chalmin.
Articles de toilette de la maison Ladvocat.
Gants Jouvin et de fantaisie.
Résilles et filets fantaisie, haute nouveauté.
Peignes d'écaille unis et incrustés or modèle.
do Ivoire.
Teinture pour les cheveux, de Harrison, la meilleure de toutes les teintures.
Un assortiment d'articles de toilette.
Ainsi que de nouveaux modèles de bijouterie en or.
18déc—

Ouverture d'un nouveau magasin de chaussures créoles pour dames.

Le soussigné vient d'ouvrir au No 228, rue Royale, près de St-Philippe, un magasin de chaussures pour dames, fillettes et enfants, en gros et en détail.

Tous les genres de souliers faits sur commandes, dans le meilleur goût et au plus bas prix.
H. H. LAROSE.
16déc—6m 228, rue Royale, ancien magasin Dessiger

Conserves! Vins!

MILLE demi et quarts boîtes pâtés truffés,
100 caisses vins rouge et blanc,
25 barriques de do do,
100 paniers anisette première qualité,
100 demi-boîtes galantine,
500 do saumon et homard.
En débarquement et à vendre par E. PIAGGIO,
21 janv Coin Royale et St-Louis

Sardines sans arêtes, Asperges.

500 quarts sardines sans arêtes, nouvelle pêche,
500 quarts sardines do Royal, do,
500 demi-boîtes do do do,
50 boîtes asperges nouvelles,
50 demi-boîtes de do.
En débarquement et à vendre par E. PIAGGIO, Coin Royale et St-Louis.
21 janv

POUR NEW-YORK.

Départ, LUNDI, 2 février, à 8 h. A. M.

Le steamer régulier MARION, de la malle des E. U., commandant John Johnson, partira pour New York, du pied de la rue St Joseph, le 2 février, à 8 heures A. M.

Pour fret ou passage s'adresser à WM. J. REID,
28 jan—6 Rue des Magasins, No 33.

POUR BATON-ROUGE.

Le bateau à vapeur EMPIRE PARISH, ayant été complètement réparé, reprend ses voyages réguliers. Il partira de la Nelle-Orléans tous les DIMANCHES, à 9 heures A. M., et tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.

Il quittera Baton-Rouge tous les LUNDIS, à 9 heures A. M. et tous les JEUDIS, à midi, et partira de Donaldsonville tous les MARDIS et tous les VENDREDIS, à 6 heures A. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à WM. J. REID.
26 jan Rue des Magasins, No 33.

POUR BATON ROUGE.

Le beau bateau à vapeur MORNING LIGHT, capitaine James McQuoid, part de la Nouvelle Orléans tous LES MARDIS MATIN, à 10 heures, ET LES VENDREDIS, à 5 heures P. M.

Le MORNING LIGHT marche bien et a de bons emménagements. Il recevra du fret et des passagers pour Donaldsonville, Plaquemines et tous les points intermédiaires sur la côte. Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités avant de s'embarquer ou d'embarquer des marchandises. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à C. R. MAY,
28 janv— rue Poydras, No 38.

Pour Thibodaux, Donaldsonville et points intermédiaires.

Le steamer LOUISIANA BELLE, capitaine Alexander, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
8 janv—30 G. M. D MADERE, commis.

AVIS Aux Marchands, aux Planteurs et aux Voyageurs.

LES autorités nous ont accordé le privilège de transport des passagers et du fret à et de Baton Rouge et Fort St Philippe et tous les ports intermédiaires par des transports à vapeur du Gouvernement, partant tous les jours, par des steamers et des navires de première classe pour New-York, &c, à des prix très avantageux pour les expéditeurs et les voyageurs. Le fret expédié de la ville doit être payé d'avance, et dans le cas de perte du bâtiment le montant sera remboursé. Des ordres pour expédier du fret et les tickets de passage sont émis à notre bureau.

J. WORKMAN & CO., Rue des Magasins, No 101, coin Lafayette.

Les personnes qui auraient un fort fret pour New-York ou du sucre, de la mélasse ou du coton sur la côte feraient bien de s'adresser à nous. 28 janv—3m

LOUISIANA ACADEMY,

Institution dirigée par M. A. Ferrier

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, Rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

—Les prix varient de $5 à $10—

Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'institution rue Hôpital, No 134 entre Dauphine et Bourgogne. 4 janv—1m

INSTITUT ST-CHARLES,

Rue Bourbon No. 15,
Entre les rues Douane et du Canal,

MME MACÉ informe respectueusement les parents de ses élèves, et les familles qui désireraient lui confier leurs enfants, qu'elle a transféré, provisoirement, son Institution de Greenville à la Nlle-Orléans.
8 oct—s

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,
275.......RUE DAUPHINE.......275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, [ou chez les principaux] libraires. 31 aout—lun—4j

INSTITUTION COLLEGIALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Fondée en 1844 et incorporée en 1858,
DIRIGEE PAR MME ED. LOCQUET,
Rue du Camp, 290, entre Calliope et Poeyfarre.

LA réouverture des classes de cette institution pour les cours d'hiver aura lieu le 1er septembre prochain.

Le nombre des élèves augmentant chaque jour la Directrice a transféré son établissement dans le vaste et beau local connu sous le nom de Destan Verandah, occupé précédemment par l'institution de Mme Dimitry.

Les classes et dortoirs parfaitement aérés sont distribués et meublés en vue du comfort et de l'hygiène.

Les diverses branches d'instruction ainsi que les arts d'agrément sont confiés, comme par le passé, aux soins des meilleurs professeurs.

Pour plus ample information s'adresser à l'établissement où des prospectus seront délivrés.

N. B.—Il sera répondu immédiatement aux demandes faites par lettres. 28août—1an

Reçu et à vendre par JAMES GONEGAL,

Successeur de Woodman & Bement,
Droguistes en gros, au coin des rues Commune et Magasins,

Alcool, 75 pour cent;
Poivre noir et de Cayenne;
Gingembre d'Afrique et de Jamaïque;
Acide tartrique; ammoniac;
Crême de tartre; bi-carb de soude;
Sel d'epsom; sel de soude;
Térébenthine en bouteilles; morphine;
Chloroforme; quinine;
Gomme arabique No 1;
Poudres de Seidlitz; indigo;
Vins de toutes espèces; eau-de-vie;
Amers de toutes espèces;
Poudre Dover; encre en flacons;
Houblon; parfumerie;
Objets de fantaisie;
Huile de charbon et un assortiment choisi de lampes à huile de charbon.
8 jan—31f

ACHAT DE VIEIL OR ET DE VIEIL ARGENT,

135......RUE DE CHARTRES......135
Près de l'Hôtel d'Orléans.

C. ROUYER,

Galvaniseur et fabricant de bijouterie et d'orfèvrerie,
AFFINEUR D'OR ET D'ARGENT.

Achète les cendres et les lisées des bijoutiers et des doreurs.
Grand assortiment de COUVERTS EN ALFENIDE.
Réparations de MONTRES ET DE BIJOUX.
Assortiment de LUNETTES, PINCE-NEZ, VERRES CYLINDRIQUES de toute sorte, &c. 18janv—1m

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane,

Au coin des rues Camp et Natchez.

UNE élection de Directeurs pour un an, à partir du deuxième lundi de mars prochain, aura lieu, au bureau de la Compagnie, LUNDI, 16 février 1863, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
28 jan J. P. ROUX, Secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 19 janvier 1863.

UNE élection de neuf Directeurs de cette Banque, par les actionnaires de la Banque, aura lieu, conformément à la loi, au local de la Banque, LUNDI 9 février prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
20 jan—au 9 fév L. BERNARD, caissier

Bureau de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet.

Nlle-Orléans, 19 janvier 1863.

AUJOURD'HUI, à une élection pour neuf Directeurs de cette compagnie, une majorité du stock n'ayant pas été présentée ou représentée l'élection aura lieu LUNDI, 2 février 1863, conformément à la 12e section de la Charte.
LOUIS GAGNET, Secrétaire.
21janv—au2fév

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 1er janvier 1863.

LES actionnaires de cette Banque sont par les présentes avertis qu'une élection de sept directeurs, pour l'année courante aura lieu dans le local de la Banque, LUNDI, 2 février prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
1janv—au2f E. ROUSSEAU, caissier.

Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 5 janvier 1863.

LE huit du mois dernier, à une élection tenue par les actionnaires, ont été dûment élus directeurs pour l'année—
Geo. Jonas, C. T. Buddecke,
J. R. Stauffer, D. McCoard,
Geo. W. Babcock, B. B. Hart,
C. Schneider.

Et aujourd'hui, à une assemblée des directeurs, M. Geo. Jonas a été élu président à l'unanimité.
CHS. JUMONVILLE, Caissier int.
6 janv—30f

LICENCES.

Bureau du Trésorier, 9 janvier 1863.

LA taxe sur les professions, les métiers, et sur les charrettes, les drays et autres véhicules, est maintenant payable à ce bureau.

Tous ceux qui négligeront de prendre leurs licences dans le mois de janvier courant seront sujets à payer les frais.
JOHN P. WALTON, Trésorier.
10janv

LICENCES.

Bureau du Trésorier, 1er janvier 1863.

LES taxes sur professions, métiers, commerces, &c et sur les voitures, les drays et autres véhicules sont dues et payables à ce bureau.
JOHN S. WALTON, Trésorier de la ville.
3jan—30f

A VENDRE.

Cent excellents MULETS et une grande quantité d'essieux à ressorts de vieux omnibus: des omnibus neufs et de seconde main, en bon état. Conditions avantageuses. S'adresser aux écuries, rue Tchoupitoulas, ville de Jefferson, au dessus du Stock landing. F. WINTZ,
16déc—au 10 mars Tchoupitoulas

NOUS avons de vieilles liqueurs qui sont en magasin depuis nombre d'années—
Whisky, eau-de-vie,
Rhum, vins d'Oporto et de Madère,
Champagne, vin rouge,
Egalement— savon de Castille,
Raisins, amandes,
Savon de fantaisie,
Cornichons, ketchups, [illegible],
Drogues, produits chimiques, &c.
E. J. HART & CO.,
4 oct— Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79

CINQUANTE-HUIT quar. pipes eau de vie Cognac Goldenburg
10 octaves eau de vie Cognac Gautier frères
25 do do do Lerande Frères
12 do do do Otard, Dupuy & Co
100 barriques vin rouge pour familles, Montferrand, Pommerol, &c.
500 caisses vin rouge, grandes et demi bouteilles.
50 caisses vin Bourgogne,
200 do vin blanc, Sauterne et Ch. Yquem,
40 barriques ale supérieur de Boston, en 1/2 bouteilles truffes, champagne, liqueurs, bouchons.
A vendre par OSCAR BERCIER & Co
28 janv—12 rue St Louis No 3

CHANGE SUR FRANCE.

Change sur Paris et sur Bordeaux, à vendre par OSCAR BERCIER & Co
5 janv—1m No 17 rue St-Louis

Compagnie d'Assurance Mutuelle Du Sun DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

SEPTIEME ETAT ANNUEL

Pour l'année expirée le 31 décembre 1862.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1862			$239,704 46
Montant des risques non expirés le 31 décembre 1861			95,544 00
Total des primes de l'année expirée le 31 décembre 1862, savoir:			$335,248 46
Primes sur les risques d'incendie	$287,716 04		
Primes sur les risques des rivières	11,493 65		
Primes sur les risques des mers	36,038 77		$335,248 46
Primes à déduire sur les risques non expirés le 31 décembre 1862	$60,182 60		
Primes remboursées	6,584 23		$66,766 27
Montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1862			$271,626 19
Pertes dans la même période, savoir:			
Sur les risques d'incendie	$49,116 35		
Sur les risques des mers	62,306 99		
Sur les risques des rivières	17,377 85	128,799 23	
Réassurances, dépenses, intérêts, épargnes, profits et pertes	$30,411 92		
Montant payé par les ordres Nos 56 et 104 du général Butler	$25,000	55,411 92	184,211 30
Profits bénéfice net de l'année expirée le 31 décembre 1862			$87,314 69

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Actions de banque, actions de la Compagnie du Gaz	$311,200 00
Bons de la ville et de l'Etat	377,000 00
Prêts garantis par des actions de banque &c,	135,507 00
Effets pour primes	31,750 00
Scrip des autres compagnies d'Assurances	46,186 21
Dû pour primes et en voie de perception	19,642 56
En caisse	141,086 63
Total de l'actif	$1,162,781 00

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans — Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 14 janvier 1863, pardevant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Thos. Sloo, Président, et James Edwards, Secrétaire de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président,
JAS. EDWARDS, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce 14 janvier 1863.
JOHN A. HITCHCOCK, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer [après avoir réservé pour les pertes casuelles provenant de la dépréciation de la monnaie courante] un intérêt de SIX POUR CENT, sur les certificats de profit non payés, de scrip, aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, à partir de lundi, 9 février prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JAMES D. DENEGRE, Vice-Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James D. Denegre, John C Ricks,
A. D. Kelly, L. H. Stauffer,
Hugh Wilson, Nelson McStea,
Henry Renshaw, John G. Gaines,
A. C. Tremoulet, Thomas Sloo,
E. J. Hart, H. T. Lonsdale.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DU HOME DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Onzième état annuel.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie d'Assurance Home présente l'état suivant de ses affaires.

Montant des risques non expirés de 1861 et primes pour l'année expirée le 31 décembre 1862		$157,256 75
Primes sur les risques d'incendie	$143,761 04	
Primes sur les risques des rivières	11,517 99	
Primes sur les risques des mers	2,977 72	$157,256 75
Primes à déduire sur les risques non expirés le 31 déc. 1862	$23,690 00	
Primes remboursées	24 75	$23,714 75
Montant des primes de l'année expirée le 31 déc. 1862		$133,542 00
Pertes dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$16,3[illegible] 95	
Sur les risques des mers	4,284 43	
Sur les risques des rivières	5,329 66	
	$25,998 71	
Dépenses, intérêt sur le scrip émis, etc., intérêt, escompte, etc.	$5,159 01	$31,157 72
Bénéfice net de l'année expirée le 31 décembre 1862		$102,384 28

L'actif de la Banque est comme suit:

Placé en actions de Banque, en bons de la ville, et en bons hypothécaires	$906,433 [illegible]
Prêts garantis par des actions de Banque et des bons	123,100 00
Propriété foncière (bureau No 79, rue de Camp)	42,000 00
Effets pour primes	47,934 21
Dû pour primes et en voie de perception	13,473 38
En caisse	156,460 86
Total de l'actif	$1,296,611 33

Ce tableau est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

JOHN R. SHAW, Vice-Président.
JAMES H. WHEELER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 16 janvier 1863.
JNO A HITCHCOCK, Deuxième juge de paix.

Les Directeurs ont résolu [après avoir réservé assez de fonds pour faire face aux pertes non réglées et les pertes casuelles provenant de la dépréciation dans la valeur des actions et des bons] de payer un intérêt de SIX POUR CENT sur les certificats de profit non encore payés, aux porteurs desdits certificats ou à leurs ayants cause, à partir de lundi, 9 février prochain.

La Compagnie assure, comme par le passé, contre les dangers des mers, des rivières, contre les pertes ou les avaries occasionnées par les incendies, aux taux courants de prime. Bureau, rue du Camp No 79.

ALEXANDER BROTHER, Président.
JOHN R. SHAW, Vice-Président.
JAMES H. WHEELER, secrétaire.

DIRECTEURS.

John R. Shaw, T. Greenfield,
E. Peale, L. D. C. Wood,
J. P. Harrison, J. C. Goodrich,
Jos. Hoy, P. A. Shaw,
L. C. Jurey, W. H. Avery,
S. L. Levy, A. Q. Kennett,
A. A. May, J. H. Rodenberg,
J. A. Stevenson, L. Folger,
E. Mabert, J. Villarrubia, Jr,
J. E. Isenhour, R. W. Huntington,
J. G. Brown, A. B. James,
J. B. Green, C. Chiam,
A. Moulton, T. K. Price,
W. C. Tompkins, Josiah Cole,
D. B. Moore, E S Keep,
John Hall, P. H. Foley. 20 janv

LIQUEUR ANTI-GOUTTEUSE, DE LAVILLE.

Quelques flacons, reçus par Express en débarquement, et à vendre par E. B. MOUGIN, Pharmacien,
sept— Encoignure Dauphine et Douane

RHUM ET ALCOOL.

RAFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantité à la convenance des acheteurs.
LAUVE & LEBLANC.
11 fév— 17 et 19 rue Toulouse

AVIS.

Nlle Orléans, 1er novembre 1862.

ME retirant des affaires, je laisse la suite de ma maison à M. T. BAILLY BLANCHARD, qui est chargé de sa liquidation. Remerciant le public et mes amis de leur patronage, j'en réclame la continuation pour mon successeur.
A. CARRIERE.

Le soussigné se référant à l'avis qui précède, a en magasin et offre à vendre les articles suivants:

Vins pour famille.

10 barriques vin rouge Montferrand; 5 do do St-Estèphe; 10 do do St-Emilion; 6 demi barriques do St-Lambert; 5 do do do Haut Talence.

Vins fins.

30 barriques vin rouge Boyer-Canon; 13 do do Pauillac 1er cru; 37 caisses vin rouge Larose Médoc; 30 do do Batailley, Pauillac; 30 do do Boyer Canon; 100 do do Cos d'Estournel; 10 grand vin [illegible] Margaux; 27 do do do Chateau Larose; 10 do do Chateau Lafitte; 300 do vin rouge Pape Clement; 100 do do St-Julien; 150 do do Chateau Bernone.

Vins blancs.

10 barils vin Haut Sauternes; 200 caisses do do do.

Vins de Bourgogne.

25 caisses Beaune; 15 do Volnay; 25 do Pommard; 10 do St. Georges; 30 do Nuits; 5 do Romanée; 10 do Richebourg; 5 do Clos Vougeot.

Champagne.

20 paniers Rubis Rose Goerg & Cie; 20 do Moët & Chandon, cachet vert; 10 do do vin Anglais; 5 do do vin Impérial rouge; 11 do Max & Co Sillery; 5 do La Perle.

Eaux-de-vie.

5 demi pipes cognac V. Lecoq 1825; 10 quart do do do; 10 do do Reynal & Alusse 1825; 5 do do do Godard; 2 demi pipes do Otard, Dupuy & Co 1828.

Sherry et Porto.

15 quarts sherry Pemartin; 5 de O'Porto supérieur; 25 do do Reig.

Bourbon whiskey.

30 barils vieux whiskey.

Conserves, &c.

30 caisses sardines à l'huile; 30 do Macédoine, bouillons gras, carottes, &c.; 2 do patés foies et moules truffés; 100 do fruits au jus assortis; 30 do fraises do; 25 do fruits à l'eau de vie assortis; 100 do cornichons et variantes; 25 do liqueurs assorties; 25 do anisette; 1 caisse vanille du Mexique.

T. BAILLY BLANCHARD s.,
nov 30, Vieille Levée

OSCAR BERCIER & Co.,

No 77, rue Tchoupitoulas.

OFFRENT en vente—
Farine, extra et superfine, plats cotés, saindoux, amidon des meilleures marques, malt, maquereaux, porc, et autres articles de provisions.—Aussi: un assortiment de boîtes de banque. 28déc—

Par Eug. Mochereau & Co.

No 16 et 18, rue St-Louis.

20 Barriques vin rouge Montferrand, A. Bonniot & Cie.
En débarquement du navire Lizzie Rice de Bordeaux.
Nlle-Orléans, 27 octobre 1862

QUININE—1000 onces,
Chloroforme—300 livres,
Calomel—300 livres,
Morphine—150 onces,
Borax—5 caisses,
Alun, en poudre et en morceaux—25 barils.
A vendre par E. J. HART & Co.
30déc Rue Tchoupitoulas, Nos. 77 et 79.

VINS en barriques et en caisses en débarquement du navire "Lizzie Rice," à vendre par OSCAR BERCIER & Co.

VENTES JUDICIAIRES

Succession de Vincent Knecht.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 13,454.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 21 de janvier 1863 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 27 de février 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, 2me District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété dont description suit:

Un TERRAIN situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Galvez, Conti et Johnson, mesurant vingt sept pieds de face à la dernière de ces rues, sur cent vingt neuf pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain est désigné par le numéro Douze de l'îlet No Trente deux [32], suivant plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, daté du 16 de juillet 18[illegible] et déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits &c.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication
JAS. E. DUNHAM,
28janv—3, 12, 21, 27fév Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de feu Gavino Ledda.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 18,893.

En vertu d'un ordre de vente rendu le 30 d'octobre 1862 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Jeudi douze de février 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, Deuxième District, l'adjudication de la propriété ci-après décrite, appartenant à ladite succession, savoir:

1o—SIX TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Laurel, Joséphine et St André, l'un désigné par le No Dix, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, arpenteur le 6 d'octobre 1849 et mesure 29 pieds 3 pouces de face à la rue Jersey sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par le défunt de Robert Mullen, par acte au rapport de John F. Coffey, notaire public en cette ville, le 12 d'avril 1859.

Un autre, mesure, suivant plan déposé sous le No 22 au livre de plans No 8 en l'étude d'Amédée Ducatel notaire public en cette ville, 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 129 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par le défunt d'Alcide Delpeuch, par acte au rapport dudit notaire Ducatel en date du 22 juin 1859.

DEUX AUTRES TERRAINS désignés par les Nos Trente-trois et Trente-quatre, suivant plan de C. F. Zimpel, arpenteur, le 25 d'avril 1835, déposé sous le No 41 au livre No 1 des plans en l'étude de Wm Christy, autrefois notaire public en cette ville, et mesurant [mesure américaine] comme suit, à savoir: Le No Trente-trois, 30 pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 218 pieds 2 pouces sur la ligne latérale vers la rue Jersey, et 217 pieds 9 pouces sur la ligne mitoyenne au No Trente quatre, et le No Trente quatre 30 pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur sur la ligne de division du No Trente-trois, de 217 pieds 6 pouces, et 216 pieds 10 pouces sur la ligne latérale vers la rue Laurel. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par le défunt d'Anne Pane Mathews, épouse de Wm F. Chase, de Pensacola, Etat de la Floride, par acte au rapport de Daniel I. Ricardo, notaire public en date du 1er juin 1859.

Et deux autres terrains mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Jersey sur 130 pieds de profondeur, et 29 pieds 3 pouces de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les deux terrains décrits en dernier lieu ont été achetés par la Dame Gavino Ledda d'Antoine Carrière, par un acte au rapport d'Achille Chiapella, notaire public en cette ville. Les bâtisses et améliorations consistent en une belle maison de résidence, dépendances et appartenances. Le plan est maintenant exposé à la Bourse.

2o. TROIS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos Trois, Quatre et Cinq de l'îlet No Trois, lequel est borné par les rues de la Nouvelle Levée, St Jacques, Tchoupitoulas, du Marché et la Place du Marché, suivant croquis annexé à l'acte d'achat, mesurant chacun 25 pieds 6 pouces 7 1/2 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Le No Cinq formant l'angle des rues de la Nouvelle Levée et St Jacques. Ces terrains, font partie des terrains Nos Un et Deux acquis de Laurent Millaudon, par acte au rapport de H. B. Cenas, notaire public, en date du 13 de juillet 1843.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par le défunt de Charles Tayleur et fils, de Liverpool, Angleterre, par acte au rapport de Edward Barnett, notaire, en date du 13 de décembre 1850.

3o. UN TERRAIN situé dans la ville de Jefferson, paroisse de même nom, dans l'îlet borné par l'Avenue Napoléon, les rues Water, Berlin et de la Levée, désigné par le No Trois, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté du 31 mars 1850. Ledit terrain mesure, mesure américaine, vingt cinq pieds de face à la rue Water, cent quarante pieds cinq pouces et une ligne de profondeur sur la ligne limitrophe au No Deux, cent trente neuf pieds huit pouces de profondeur sur la ligne limitrophe au No Quatre et vingt cinq pieds de largeur dans le fond. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par le défunt de Dlle Thérèse Jacobs, par acte au rapport de E. Bouny, notaire public en cette ville, en date du 21 octobre 1850.

4o. UN TERRAIN situé dans la ville de Jefferson, paroisse de même nom, dans l'îlet borné par les rues Water, de la Levée et Berlin, et l'Avenue Napoléon. Ledit terrain est désigné par le No Vingt Quatre d'après un plan de [illegible] terrains situés au faubourg de Freeport, dressé par A. S. Phelps et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ci-devant notaire public. Ledit terrain forme l'angle de la rue de la Levée et de l'Avenue Napoléon et mesure vingt cinq pieds de face à la rue de la Levée sur une profondeur de cent vingt pieds et face à l'Avenue Napoléon, d'un côté par le No 23 et dans le fond par le No Un mesure américaine.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par le défunt de John T. Michel, par acte au rapport de E. Commagère, recorder de paroisse, en date du 12 d'octobre 1860.

5o. VINGT-UN TERRAINS situés en la ville de Jefferson, paroisse de même nom, dans l'îlet borné par l'Avenue Napoléon, les rues Water, Berlin et de la Levée, désignés par les Nos. Deux et de Quatre à Vingt Trois inclusivement, d'après le plan de L. H. Pilié voyer, daté de 31 mars 1850 et déposé en l'étude de E Bouny, notaire public.

Acquis par le défunt de la ville de la Nlle-Orléans, par acte au rapport de E. Bouny, notaire public, en date du 11 de mai 1858. Le plan de cette propriété est maintenant exposé à la Bourse.

6o. UNE CERTAINE PORTION DE TERRE située dans la ville de Lewisburg, paroisse de St. Tammany, en cet Etat, mesurant un demi arpent de face à l'Avenue du Lac sur huit cents pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et faisant partie d'une plus grande étendue de terre désignée par le No Trente, d'après un plan de L. Surgi, arpenteur, daté du 27 d'avril 1841, déposé en l'étude de F. Lacoste, notaire public.

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE située immédiatement derrière et contiguë à la portion de terre décrite en dernier lieu et s'étendant par la profondeur à cent pieds vers l'Avenue du Copal à travers toute la propriété de William Burlingame et toute la portion aussi comprise dans le dit espace.

La dite propriété a un demi-arpent de face au Lac sur neuf cents pieds de profondeur entre lignes parallèles.—Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, la maison à bain, le wharf, &c., sauf ce qui sera réservé, ainsi que les effets mobiliers, meubles de quelques descriptions qu'ils soient qui s'y trouvent.

Acquis par le défunt de Dame Aline Samory épouse d'Edouard Roger, par acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public, en date du 22 de juillet 1859.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son billet ou obligation avec caution bonne et solvable, à la satisfaction des exécuteurs testamentaires de cette succession, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif et du greffier, s'élevant ensemble à la somme de $156, ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de Paroisse et de Ville.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26janv—31, fév 5, 9, 12

Bureau du Marshal Provisoire des Etats Unis
Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1863.

James Hyan vs Lucy Flynn, sa femme—No 21

EN vertu d'un consentement écrit du demandeur et de la défenderesse, pour un ordre de vente, dans la dite affaire, lequel consentement est actuellement enregistré au bureau du greffier de la Cour Provisoire des Etats-Unis pour l'Etat de la Louisiane, je vendrai, le 9 février 1863, à 10 heures du matin, au coin des rues St-Pierre et Chartres, la propriété ci-après décrite, savoir—

UN certain terrain situé dans le faubourg soixante-trois sur le plan de partage de la propriété de Gurlie, plan dressé par Bringier, arpenteur général, le 26 juillet 1836, et déposé au bureau de Louis Féraud, alors notaire dans cette ville sur le livre 13 des plans, No. 11. Le dit terrain a les dimensions suivantes: Le terrain No 63 [désigné, par erreur, par le No 93, dans l'acte d'achat des dits Esnard et Dupart] a trente pieds de face à la rue Johnson, trente-un pieds deux pouces et une ligne sur la ligne du fond, cent trente-huit pieds dix pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 64, et cent quarante-neuf pieds dix pouces et une ligne sur la ligne qui le sépare du terrain No 62. Les lignes de profondeur sont parallèles. Ensemble, tous les droits, voies et privilèges appartenant au dit terrain. Le dit terrain a été acheté dans la proportion d'une moitié indivise chacune par le dit Adolphe Dupart et Simon Esnard, de Norbert Rillieux, h. c. l., par acte exécuté à l'étude de Louis Féraud, alors notaire en cette ville, 23 août 1836.

Egalement—Le même jour, sur les lieux, dans la rue Johnson, entre les rues Dumaine et St-Philippe, à [illegible] heures P. M.. Les meubles, &c., de la dite maison.

Conditions—Comptant, sur livraison.
J. EDWARD CLARKE,
26 janv Marshal Provisoire des E.-U.

AVIS JUDICIAIRES.

O. Bredon vs ses créanciers, etc.—No 14,244.
J. Wusthoff vs ses créanciers, etc.—No 14,255.
J. Ohmstead vs ses créanciers—No 14,243.

ETAT DE LA LOUISIANE — Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par ces présentes donné aux créanciers des insolvables dans ces affaires, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le tableau présenté par le syndic des créanciers des susdits insolvables ne serait pas homologué et approuvé, et les fonds qu'il a entre ses mains répartis conformément audit tableau.

A. KILSHAW, Député Greffier.
29 janv—

DEPARTEMENT DU GOLFE,
Cour Prévôtale des E. U., Lne.

Mme Marie Tournillion, femme du Dr. Thomas E. H. Cottman, demandant la nomination d'un syndic au crédit de J. Tournillion.

EN vertu d'un ordre lancé par l'Honorable Charles A. Peabody, juge de la Cour Provisoire des Etats-Unis pour l'Etat de la Louisiane, le soussigné prévient toutes les parties intéressées dans cette affaire pendante actuellement devant lui, de se présenter à son bureau, à la maison de Cour, au coin des rues St Pierre et Chartres, MARDI, trois février 1863, à 5 heures et demie P. M., afin qu'il puisse entendre et rapporter les faits dans la dite cause.

AUG. D. B. HUGHES,
15jan—au 3 fév Arbitre.

TROISIEME Cour de District de la Nlle Orléans.—No 16,964—Louis Piffet vs ses créanciers et les créanciers de F. & L. Piffet.

Qu'une assemblée des créanciers de cette faillite soit convoquée et tenue pardevant M. Léon Laugrin, notaire public de cette ville, lundi, 16 février 1863, à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires de ladite faillite.

Par ordre de la Cour, C. F SERENS.
Nlle Orléans, 13 janvier 1863. 14janv—7p, 12f

LAINE!! LAINE!! LAINE!!!

LES soussignés paient toujours LES PRIX LES PLUS ELEVÉS, au comptant, pour la laine.
J. B. VALENTINE & CO,
19 déc— Rue de la Commune, No 81.

Quincaillerie au prix coutant.

Le reste du fonds de quincaillerie de M. J. A. BAQUIE, coin des rues Julie et Rampart, sera vendu au PRIX COUTANT, en lots au gré des acheteurs. 9 janv—1m

Change sur France.

Constamment à vendre par J. H. SIMER & Co,
7janv—6m 37, rue Carondelet.

Coffres Forts incombustibles et incrochetables de FICHET, à Paris.

PLUSIEURS grandeurs à vendre par LEON BIERRE & co.
5sept—6m 31, rue de Chartres.

PENSION BOURGEOISE,

41.........RUE ST-LOUIS.........41

AINSI que plusieurs chambres garnies à louer. Prix très modérés. 8janv—

VENTES JUDICIAIRES.

J. F. Pepin vs. Cath. Buchelmeyer et al.
Le même vs A. Buchelmeyer et al.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Nos 10,136 et 10,137.—En vertu de deux writs de saisie provisoire à moi adressés par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans les affaires ci-dessus, j'ai saisi provisoirement et du consentement des parties y intéressées, je procéderai le lundi, 2 de février 1863, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de tous les meubles et effets [illegible] dans l'Hôtel d'Orléans, situé rue de Chartres entre celles Toulouse et St Louis, dans le Deuxième District de cette ville.

Le tout sera offert en un seul lot suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.
28 jan—t j

Henry C. Pettey, associé liquidataire, &c. vs John C. Stewart.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 10,098—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour du District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le vendredi 6 de février 1863 à 10½ heures A. M. sur les lieux ci-après désignés à l'adjudication des—

Un lot de briques à feu et de coquilles, marquées C. S. sur un terrain situé au No 34, rue Julia, entre Freret et Locust.

Et de suite après au No 2[illegible]6 rue du Bassin, entre Girod et Julie.

Un lot de briques à feu.

Et de suite après, au chantier situé au No 2[illegible]7, rue du Bassin, entre Girod et Julie.

Un lot de tuiles, deux charrettes portant les Nos 4 et 941, un lot de harnais, un mulet et environ 100 briques.

Et de suite après, aux écuries de Benj. situées rue Carondelet, entre Lafayette et Poydras, un cheval alezan, un cheval, un mulet et un lot de harnais.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JAS E DUNHAM,
16 janv—30, fév 2 4 6 Shérif de la paroisse d'Orléans

E. D. White vs J. L. Gubernator.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18 677—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le mardi 17 de février 1863 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de—

QUATRE TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Bernard, Villeré, Annette et Robertson, dans le Troisième District de cette ville, et désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Six, suivant plan. Les dits terrains ayant [mesure américaine] le No Un, trente quatre pieds huit pouces et une ligne de face à la rue St Bernard, sur cent trente cinq pieds et trois lignes de profondeur et face à la rue Robertson, cent cinquante deux pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté, limitrophe au No Deux, et trente-deux pieds et deux lignes de largeur dans le fond.—Le No Deux mesure trente-quatre pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue St Bernard, [illegible] et quatre lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au No Un, [illegible] de profondeur sur la ligne de l'autre côté, limitrophe au No Trois, et [illegible] de largeur dans le fond [illegible].

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la ville de la Nouvelle-Orléans et de la succession de John McDonogh, suivant acte au rapport d'E. Bouny, notaire public en cette ville, en date du 10 mai 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.
JAS E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17janv—24 3, 10, 17fév

Edwd D. White vs Mme de St-Romes.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18 4[illegible]7—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai le mardi 17 de février 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, Deuxième District de cette ville à l'adjudication de la propriété dont la description suit:

Quatre terrains situés au Nouveau faubourg Marigny dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Bernard, Robertson, [illegible] et désignés par les Nos Un, Deux, Trois, Quatre et Cinq, suivant plan [illegible] septembre 1837.

Les dits terrains sont contigus et [illegible] de face à la rue St Bernard [illegible] d'une rue à l'autre.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.
JAS E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans.
17 jan—24 3 fév 10 17

Delphine O. Fleitas vs Aimé J. Villeré.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 9[illegible]96—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, 6 de février 1863 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, 2me District de cette ville, à l'adjudication de—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues [illegible] Johnson, de l'Hôpital et Ursulines, mesurant cent cinq pieds de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de cent trente [illegible] entre lignes parallèles. Le dit terrain est désigné par la lettre B, [illegible] Dufour, notaire, en date du 23 juin [illegible] pose la moitié du No Quatre, de la totalité des Nos Cinq, Six et Sept, et de la moitié du No Dix suivant le plan dressé par A. d'Hémécourt, voyer, le 22 de décembre 1836 et déposé au greffe de F Grima, alors notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse en bois ayant cinq vastes chambres et deux petites, un vestibule ou corridor au centre, des dépendances en briques [illegible] avec un hangard dans la cour, cuves, fourneaux, &c.

Aussi l'esclave nommée JEANNETTE, âgée d'environ 28 ans.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JAS E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
9janv—23—fév 4 15 20

Samuel Kaiser vs ses créanciers.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 9,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 24 de janvier 1863 et à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI 6 de février 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, 2me District de cette ville pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de—

Plusieurs billets et comptes cédés par l'insolvable à ses créanciers, suivant un plan déposé au greffe de la dite Cour.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
JAS E. DUNHAM,
28 janv—29 31—fév 3 6 Shérif de la paroisse d'Orléans

Joseph Robinson vs J. Boulanger & Co.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 10,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour du District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 2 de février 1863, à 10 heures A. M. [illegible] situés à l'angle des rues Royale et St-Louis, 2me District de cette ville, à l'adjudication de—

Un lot de meubles, &c., suivant inventaire déposé à mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM,
22 janv—26 29 30 2fév Shérif de la paroisse d'Orléans

H. H. McLEAN, Encanteur.

No 19, rue des Magasins, encoignure Commune.

PORTE une attention particulière à la vente des cargaisons sur la Levée, et à d'autres affaires dans sa partie.

La vente de marchandises sèches et de bien-fonds se fera à l'établissement d'encan, et la vente des meubles sur les lieux.

Il est toujours disposé à faire des avances libérales sur les cargaisons qui lui seront consignées et sur les marchandises qui seront mises en dépôt chez lui, sujettes à son ordre.

Les ventes régulières auront lieu les lundis, mercredis et samedis à 10 heures et demie. Les ventes à l'amiable se font tous les jours. 3janv—1m

J. B. Crozat, ENCANTEUR

Bureau No 96 rue Royale, entre St Louis et Conti.

M. J. B. CROZAT ayant loué le beau et vaste magasin situé rue Royale No 96, entre St Louis et Conti, annonce au public et à ses amis qu'il est prêt à recevoir dans sa nouvelle salle d'encan toute espèce de marchandises, meubles &c &c sur lesquelles il fera aussi des avances. Il s'occupera aussi de la vente de propriétés et donnera comme par le passé, toute son attention aux ventes qui lui seront confiées, soit au dedans, soit au dehors. 19 janv—1m,3ps

J. B. CROZAT, encanteur.

BUREAU, No 96, RUE ROYALE,
19 janv—6m entre St-Louis et Conti.

Avis d'encan.

LES soussignés propriétaires de l'ancien magasin d'encan, ont disposé sous tous les rapports et attenant à leurs grandes salles la vaste salle connue sous le nom de "Armory Hall," qui sera dorénavant consacrée exclusivement à recevoir et à vendre une grande variété de marchandises en colis, &c. Ils sont prêts à recevoir des meubles, &c., sur lesquels ils feront des avances libérales et pour la vente desquels la salle est si bien située et adaptée. Ils auront, comme par le passé, les mobiliers de personnes qui préfèrent une vente définitive, s'adresseront dans la rue du Camp, No 87.
20oct—2 ps MONTGOMERY & BROS.

HOFFMAN et MARKS,

41.........*Rue de Chartres*.........41

AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes du dedans et aux ventes du dehors. 1avril—

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

No 111 RUE DU CANAL.

CAPITAL SOUSCRIT $411,500.

—DIRECTEURS—

Alphonse Miltenberger, J. B. Gribble,
E. Rocheraux, P. O. Nobioul,
G. M. Wright, A. Reichards,
L. Millaudon, G. Sabatier,
O. Leuve, S. M. Darby,
J. M. Basualdo, J. Tuyes.

Cette compagnie, qui a succédé à la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, assure contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies, contre les dangers des mers et des rivières, aux taux courants de prime.

J. TUYES, Président.
[illegible]nov—6m. 3ps J. W. HINCKS, Secrétaire.

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangement pour l'hiver, à partir du 20 octobre 1862.

PASSAGE POUR LE LAC, ALLER ET RETOUR LE MEME JOUR: 25 CENTS SEULEMENT.

—Départ des chars—

DE LA VILLE.	DU LAC.
6 hres A. M. char à cheval	6 hres A. M., train à vap
7 do do train à vapeur	8 do do
9 do do	10 do do
11 do do	1 do P. M.
2 do P. M.	3 do do
4 do do	5 do do
6 do do	7 do do
8½ do do	7½ do do

Le convoi à vapeur, sur avis suffisant, s'arrêtera à la Station de Gentilly. Le prix du passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir. Les personnes qui désirent descendre à la station doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

G. PANDELY, surintendant.
18oct—

Groceries! Groceries!

BEURRE, graisse, cafés Rio, Java, et Havane, Chandelles de toutes qualités, huile d'olives, assorties.

A vendre par E. PIAGGIO, Encoignure Royale et St-Louis